

Image not found or type unknown



Certificat médical tendancieux

Par mère42, le 27/11/2008 à 13:19

un médecin peut il attester que son patient a une alimentation tres déséquilibrée sans employer le conditionnel ou transmettre ses propos par "Mr X me dit que...". n'est -ce pas un manque au code de déontologie? (selon l'article 28 du code)

quel peut etre mon recours car cette attestation me nuit beaucoup "moralement" ?

qu'entraînerait un simple signalement au conseil de l'ordre des médecins pour ce medecin traitant?

répondez moi vite svp !!!!!!!!!!!!! merci